

Dossier surendettement indemnités licenciement

Par Lili06340, le 02/07/2018 à 10:15

Bonjour, j'ai actuellement en cours un dossier de surendettement qui se dirige vers une liquidation judiciaire (vente de ma maison), je vais être licienciè pour inaptitude ma question est est-ce que mes indemnités vont être saisies ?j'attend la décision du Juge

Par amajuris, le 02/07/2018 à 10:28

bonjour,

les indemnités de licenciements sont totalement sont saisissables. salutations

Par Lili06340, le 02/07/2018 à 10:32

même si le juge ?'a pas encore rendu sa décision ?

Par amajuris, le 02/07/2018 à 11:01

bonjour,

La décision de recevabilité de votre dossier de surendettement entraîne automatiquement,

non seulement la suspension mais aussi l'interdiction des procédures de saisies à l'encontre du débiteur surendetté. salutations

Par Lili06340, le 02/07/2018 à 11:08

Je me suis mal exprimé je voulais savoir si la banque de France pouvait saisir mes indemnités de licenciement pour la liquidation Judiciaire ? Sur mon dossier y a écrit liquidation judiciaire par vente des biens en l'occurrence ma maison